



LIVRET INDIVIDUEL D'ACCOMPAGNEMENT : l'outil indispensable à avoir chez soi



DÉPARTEMENT DE
L'EURE
en Normandie

WWW.EURE-EN-LIGNE.FR

- Un outil pour vous et vos proches, notamment pour les personnes en perte d'autonomie
- Un livret gratuit, fourni par le Département de l'Eure, à remplir et à garder chez soi
- Toutes vos informations administratives regroupées dans un seul document
- Les coordonnées de vos proches à prévenir en cas d'urgence

POURQUOI UTILISER LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT ?

Le livret individuel d'accompagnement rassemble toutes les informations nécessaires pour régler les formalités diverses qui peuvent se présenter au cours de la vie et notamment pour les personnes en perte d'autonomie. Il est particulièrement utile pour faire face aux situations d'urgence.

Initié par le CDCA*, cet outil simple et gratuit reste au domicile de la personne et permet de **centraliser dans un même document tous les renseignements personnels et indispensables** à soi-même ou à toute « personne de confiance » (au sens de l'article D 311-0-4 du code l'action sociale et des familles).

Que contient ce livret ?

Différentes rubriques sont à compléter : état civil, enfants, personnes à prévenir, prestations sociales, suivi médical, assurances... Elles permettent de trouver rapidement l'information dont vous ou votre proche a besoin. Il faut simplement veiller à ce qu'il soit mis à jour régulièrement.

Où se procurer ce livret ?

Il est disponible sous deux formes :

- en format papier au Conseil départemental (à l'Hôtel du Département à Evreux ou dans les CLIC de Vernon, Bernay ou Evreux-La Madeleine)
- en format dématérialisé : à télécharger via le site internet : www.eure-en-ligne.fr

**Conseil départemental pour la citoyenneté et l'autonomie*

Votre interlocuteur

Conseil départemental
Direction Solidarité Autonomie
Boulevard Georges-Chauvin
CS 72101 - 27021 Evreux Cedex
02 32 31 96 84
paphdomicile@eure.fr